TARIFS 2024 – SALLES MUNICIPALES

Les associations chalonnaises peuvent bénéficier de 2 utilisations gratuites des salles communales par an.

Prestation de sonorisation en salle et en extérieur	Régie avec technicien pour associations non chalonnaises : la 1ère tranche de 4 heures	175,00
	Régie avec technicien pour associations chalonnaises : la 1ère tranche de 4 heures	94,00
	Régie avec technicien pour associations chalonnaises et non chalonnaises : l'heure supplémentaire	38,00
Salle du Layon	Caution (sauf associations Chalonnaises)	600,00
	Location à l'heure (**Chalonnais**)	48,00
	Location à l'heure (Non-Chalonnais)	58,00
	La 1/2 journée (de 5 heures) (**Chalonnais**)	137,00
	La 1/2 journée (de 5 heures) (Non-Chalonnais)	171,00
	Location à la journée (**Chalonnais**)	187,00
	Location à la journée (Non-Chalonnais)	233,00
	Obsèques civiles et/ou verre de l'amitié après obsèques - 1/2 journée (**Chalonnais**)	94,00
	Forfait chauffage (pour toute utilisation payante du 15/10 au 31/03)	104,00
	Pénalité par heure de ménage si locaux rendus sales	53,00
Halle des Mariniers	Caution (sauf associations Chalonnaises)	1 100,00
	Location à la 1/2 journée (de 5 heures) (**Chalonnais**)	188,00
	Location à la 1/2 journée (de 5 heures) (Non-Chalonnais)	234,00
	Location à la journée (**Chalonnais**)	272,00
	Location à la journée (Non-Chalonnais)	339,00
	Location à la journée + soirée (**Chalonnais**)	529,00
	Location à la journée + soirée (Non-Chalonnais)	661,00
	Obsèques civiles et/ou verre de l'amitié après obsèques - 1/2 journée (**Chalonnais**)	129,00
	Forfait chauffage (pour toute utilisation payante du 15/10 au 31/03)	156,00
	Pénalité par heure de ménage si locaux rendus sales	53,00
Halle des Mariniers + Cinéma	Location simultanée des deux équipements	440
Permanences - Salles de réunion	Location à la ½ journée	43.00
	Location à la journée	64.00
Maison des associations	Location à la 1/2 journée	44,00
	Location à la journée	64,00
	Remplacement verre à pied	7,00
	Pénalité par heure de ménage si locaux rendus sales	53,00
Divers	Renouvellement d'une clé ou d'un badge à destination des associations suite à perte ou besoin supplémentaire de clés	62,00

La Ville se réserve le droit d'annuler une réservation en cas de force majeure pour faire face à des mesures liées à la sécurité, notamment en cas de crise sanitaire, de catastrophes naturelles ou accidentelles ou pour l'organisation d'élections ou de manifestations publiques municipales.
En cas de fermeture impérieuse décidée par les représentants de l'Etat : remboursement acompte location versé.